

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE
DES
TRAVAILLEURS CHRÉTIENS
26, Rue de Montholon — PARIS (9^e)

◆◆◆
24^e Congrès National
des 15, 16, 17 Mai 1948

◆◆◆
RAPPORT
sur
**l'Evolution des Pouvoirs d'Achat
des Travailleurs depuis trente-cinq ans**

présenté par

Benoît MAYOUD

Secrétaire de la Fédération Française
des Syndicats Chrétiens du Textile



L'Evolution du Pouvoir d'Achat et du Niveau de Vie des Travailleurs depuis trente-cinq ans

Cruellement marquée par dix années de guerre et d'occupation, par les deuils et les ruines, notre génération a vu, par ailleurs, un développement considérable des découvertes scientifiques et du progrès technique. La révolution industrielle, commencée il y a cent ans avec l'emploi des machines à vapeur, s'est accentuée depuis le début du XX^e siècle par le développement de l'utilisation de l'énergie électrique. Elle a permis, en remplaçant certains travaux manuels des ouvriers, par des machines de plus en plus perfectionnées et puissantes, d'accroître considérablement, voire même de transformer certaines productions tandis que l'accroissement du nombre et de la rapidité des moyens de transport permettait partout une diffusion plus grande des produits naturels et manufacturés.

Aussi notre pays, grâce au concours de tous les travailleurs, a pu, trois ans après la fin de la dernière tourmente, atteindre pour certaines branches, et parfois même dépasser, la production d'avant-guerre et activer ainsi son relèvement.

Mais, à côté des charges occasionnées par les guerres, le profit spéculatif et le nombre de profiteurs n'ont cessé de croître, si bien que les travailleurs se rendent compte que leur niveau de vie, malgré leurs efforts et les progrès de la technique, n'est pas celui qu'il devrait être logiquement. Surtout lorsqu'ils le comparent au niveau de vie de certains de leur concitoyens appartenant à d'autres catégories sociales.

C'est pour cette raison que le Bureau Confédéral, mettant à l'ordre du jour du 24^e Congrès National de la C.F.T.C. un rapport sur l'évolution du niveau de vie des travailleurs depuis la période 1913-1914 jusqu'à nos jours, a poursuivi un double but.

1^o Par cette étude, car le nom lui conviendrait mieux que celui de rapport, permettre aux militants de mieux situer le problème d'une façon concrète, en tâchant de montrer simplement et objectivement, en la mesurant si possible, l'évolution du niveau de vie des travailleurs français depuis tout au plus une génération.

2^o En tirer quelques observations et conclusions, afin de mieux orienter notre action et de les soumettre à votre appréciation.

Qu'est-ce d'abord que le niveau de vie?

C'est l'ensemble des conditions d'existence dans lesquelles se trouvent placés les personnes, populations ou catégories sociales, en l'occurrence nous-mêmes, travailleurs français.

L'élément principal du niveau de vie est le « pouvoir d'achat » qui peut se définir ainsi: « la quantité de produits ou de services que l'on peut se procurer avec son salaire ou son traitement ».

Mais le pouvoir d'achat n'est pas le seul élément du niveau de vie. La durée et les conditions de travail, la garantie des divers risques, les conditions de l'habitat, la fiscalité, les services mis à notre disposition

sition, les progrès de la science qui, en apportant des améliorations créent des besoins nouveaux, sont autant d'éléments qui entrent dans l'étude objective et complète du niveau de vie et de la modification éventuelle du genre d'existence.

La Commission des problèmes économiques, s'aidant pour cela des ouvrages déjà parus sur ce sujet, des travaux et enquêtes des organisations syndicales et des commissions de la C.F.T.C., s'est efforcée de situer, sans graphiques compliqués, cette évolution. Elle l'a fait, en se rapprochant le plus possible de la réalité, la comparaison strictement mathématique étant impossible.

Par ailleurs, les derniers éléments connus s'arrêtent en mars 1948. A la date du Congrès, des modifications pourront déjà être intervenues. Vous effectuerez vous-mêmes les rectifications nécessaires.

Les instruments de mesure et de comparaison du pouvoir d'achat

Pour mesurer le **pouvoir d'achat**, qu'il ne faut pas confondre avec le **salaire nominal**, représenté par la quantité de monnaie perçue au titre du salaire ou du traitement, il faut connaître d'une façon aussi précise que possible les deux éléments qui le conditionnent: 1^o le **salaire nominal** avec, le cas échéant, les compléments ou les avantages en nature; 2^o le **coût de la vie**.

Evaluation des salaires

S'il peut être facile, pour un emploi précis, dans une entreprise déterminée, de constater le salaire à des époques différentes, il devient plus difficile de l'établir pour une catégorie professionnelle entière, surtout si la moyenne porte, non plus sur une entreprise, mais sur une ville, une région, ou toute la France.

Jusqu'en 1913, des enquêtes parlementaires (1848 et 1872), les archives départementales ou locales, des enquêtes syndicales par profession fournissaient des éléments d'information.

La Statistique Générale de la France centralisait, tous les cinq ans depuis 1896, tous les ans depuis 1921, les renseignements fournis par les Conseils de prud'hommes et les maires de deux cents villes industrielles, renseignements portant sur une cinquantaine de professions (43 professions masculines et 7 professions féminines).

Le Bulletin de l'Office du Travail, paru en 1894 et devenu, en juin 1913, le Bulletin du Ministère du Travail, publie lui aussi des éléments d'information.

Pour les salaires agricoles, depuis 1922, la Statistique Générale de la France publie des renseignements fournis périodiquement par les préfets.

Quant aux fonctionnaires, dont les traitements, fixés par textes législatifs, peuvent être facilement suivis, la multiplicité des échelles de traitements et des indemnités rend très complexe une étude d'ensemble de la question.

Ce n'est guère que depuis 1936, avec la généralisation et l'extension des conventions collectives et des arbitrages, que des données un peu plus précises ont pu être fournies. Depuis la libération, la fixation des salaires sur le plan national par profession, la classification des zones d'abattement ont permis aux statisticiens de s'appuyer sur des éléments plus étendus et d'approcher de plus près la réalité.

En effet, nombre de salariés ne sont encore qu'au salaire minimum de leur catégorie et s'il en est qui le dépassent, notamment par le jeu des primes au rendement, les risques d'erreurs ne revêtent pas

l'ampleur qu'ils pouvaient avoir il y a quarante ans. Il n'empêche que, malgré ces données statistiques officielles, les organisations syndicales, fédérations et syndicats, ont intérêt à continuer, ce que beaucoup ont fait, des enquêtes périodiques sur les salaires réellement perçus.



Evaluation du coût de la vie - Indice des Prix

Prix de gros

Pour l'études des **prix de gros** la Statistique Générale disposait, tout d'abord, depuis 1857, des évaluations faites par la Commission des valeurs en douane, portant uniquement sur un certain nombre de produits d'importation. Pour le marché intérieur, le mouvement des **prix de gros** a d'abord été calculé sur 45 articles comprenant 20 produits agricoles et 25 matières premières industrielles, en partant sur un coefficient 100 pour la période 1901-1910, période de relative stabilité. Par la suite, les indices de prix de gros ont été calculés sur 126 articles dont 39 produits agricoles et alimentaires et 87 produits industriels avec comme base 100 les prix de 1913. Depuis 1938, l'indice des prix de gros est calculé sur 135 articles (23 produits alimentaires, 50 matières premières industrielles, 62 articles demi-finis). Le calcul est fait en prenant comme base 100 les prix de 1938.

Prix de détail

Mais ce qui nous intéresse surtout, au titre de consommateurs, ce sont les prix de détail. Tout d'abord, était faite depuis 1896, par les Conseils de prud'hommes, une évaluation du prix de pension des ouvriers célibataires (nourriture et logement). A partir de 1912, l'observation statistique s'appliquait uniquement sur 13 denrées considérées comme principales, d'après les renseignements fournis chaque trimestre par les maires des localités de plus de 10.000 habitants. Elle portait sur les produits et quantités suivants :

Pain	700 kilos	P. de terre ...	250 kilos
Viande	200 kilos	Haricots	30 kilos
Lard	20 kilos	Sucre	20 kilos
Œufs	20 douzaines	Huile	10 kilos
Lait	300 litres	Pétrole	30 litres
Fromage	20 kilos	Alcool à brûler .	10 litres

Depuis 1930, il est calculé, d'une part pour Paris, d'autre part pour les villes de plus de 10.000 habitants, un indice pondéré des prix de détail de 34 articles, comprenant 29 denrées alimentaires, le savon et 4 articles de chauffage et d'éclairage.

Indices du coût de la vie

Depuis 1920, des Commissions régionales et locales d'études du coût de la vie ont été instituées, avec pour tâche principale, de calculer trimestriellement la dépense d'une famille-type de quatre personnes (père, mère et deux enfants) qui maintiendrait constant son genre de vie. Les éléments de ce budget familial comprennent : l'alimentation, le chauffage, l'éclairage, le logement, l'habillement et les

dépenses diverses. Les commissions avaient, au début, toute latitude pour établir leur budget-type. Depuis 1930, les calculs sont faits d'après un budget-type uniforme pour la France entière, les commissions ayant cependant la faculté d'aménager certains postes de dépenses selon les habitudes locales.

Si ces éléments d'information avaient une certaine valeur en période d'abondance, bien que parfois la constatation des prix soulève des discussions entre les membres des commissions, cette valeur est devenue bien théorique depuis 1940. En effet, le rationnement insuffisant quant aux quantités obligeait à l'emploi de denrées de remplacement, diverses selon les goûts et les possibilités, ou à des achats au marché parallèle dont les cours sont plus difficilement constatables.

Aussi, les organisations syndicales, et en particulier la C.F.T.C., qui, à diverses reprises, avaient effectué des enquêtes sur le coût réel de la vie, ont établi, sur de nouvelles bases, des budgets-types pour déterminer le minimum vital indispensable, soit pour une personne, soit pour une famille. Là encore, tant que nous sommes en période de pénurie, des difficultés subsistent et les récents travaux des experts à la Commissions du Conseil Economique l'ont démontré.

Tenant compte de tous ces éléments, nous allons tâcher de suivre l'évolution du pouvoir d'achat individuel et familial et du niveau de vie des travailleurs depuis trente-cinq ans.



1913-1914

Si nos ménagères revenaient à cette époque, que pourtant beaucoup d'entre nous ont connue, il est évident que les prix leur sembleraient ceux d'un pays de cocagne. Après avoir, pour 1 sou, acheté un journal de 6 ou 8 pages, timbré pour 2 sous une lettre, elles pourraient pour 3 sous prendre le métro, et, pour le même prix, s'acheter 1 kilo de pommes de terre. Pour 6 sous, elles auraient 1 litre de lait, pour 7 sous 1 litre de vin et pour 8 sous 1 kilo de pain blanc ou 1 kilo de haricots secs. Pour 14 sous, elles pourraient s'acheter 1 kilo de sucre, pour 1 fr. 20 une douzaine d'œufs ou 1 litre d'huile; pour 2 fr. 50 1 kilo de viande ou 1 livre de café et pour 3 francs 1 kilo de chocolat. Il leur coûterait 100 sous pour avoir 100 kilos de charbon dans leur cave. Voudraient-elles s'acheter une paire de bas de fil? coût 35 sous, un vêtement de coutil pour leur petit garçon? prix: 3 ou 4 francs. Chercheraient-elles un appartement? Il leur suffirait de choisir, parmi les écrits « Appartements à louer », celui qui leur conviendrait le mieux. Le prix pourrait en paraître élevé car elles ne disposeraient pour leur mois que des 125 ou 150 francs que leur apporteraient leurs époux en travaillant 60 heures par semaine.

Les sous et les écrits « Appartement à louer » ont depuis longtemps disparu. Examinons donc rapidement les conditions d'existence des travailleurs à cette époque.

Les salaires

Les salaires moyens **journaliers** ouvriers pour l'ensemble de 38 professions masculines étaient évalués à 7 fr. 78 pour Paris et 4 fr. 61

pour les autres villes (variant de 4 fr. 30 dans le Pas-de-Calais à 6 fr. 04 pour Lyon).

Pour 7 professions féminines, cette moyenne de salaires **journaliers** était évaluée à 4 fr. 10 pour Paris et 2 fr. 27 pour la province. Tous ces salaires s'entendent pour une durée de 10 heures de travail.

Cela fait donc mensuellement une moyenne **mensuelle** de 200 francs pour les professions masculines à Paris et à peine 120 francs en province. Pour les professions féminines 105 francs à Paris, moins de 60 francs en province.

Dans l'industrie du bâtiment, la moyenne s'établissait à 9 fr. 55 par jour à Paris, 5 fr. 10 en province. Les salaires **horaires moyens** de quelques catégories se chiffraient ainsi:

	Paris	Province
Charpentier	1 fr.	0 fr. 51
Maçon	0 fr. 95	0 fr. 49
Plombier	0 fr. 95	0 fr. 49
Forgeron	1 fr.	0 fr. 50
Ébéniste	0 fr. 90	0 fr. 50
Serrurier	0 fr. 90	0 fr. 46
Tourneur sur métaux	0 fr. 85	0 fr. 53
Cordonnier		0 fr. 40
Tisserand		0 fr. 35
Menuisier	0 fr. 80	0 fr. 47
Maneuvre	0 fr. 45	0 fr. 30

Un professionnel de la métallurgie gagnait à Paris 0 fr. 85 l'heure; un ouvrier spécialisé 0 fr. 60; un manœuvre 0 fr. 45 à 0 fr. 50.

Les ouvriers agricoles non nourris touchaient de 3 à 5 francs par jour.

Chez les mineurs, un ouvrier de fond gagnait 6 fr. 25 par jour dans le Pas-de-Calais, 5 fr. 60 dans la Loire.

Les appointements des employés de commerce variaient de 125 francs par mois pour le garçon de magasin à 150 francs pour l'employé aux écritures et à 200 francs pour le teneur de livres.

Un facteur rural avait un traitement annuel variant de 1.200 à 1.500 francs, un instituteur dans une ville de plus de 10.000 habitants de 1.600 à 2.900 francs, un dessinateur de l'administration centrale des P.T.T. de 2.200 à 4.000 francs par an.

Pour la maîtrise industrielle, un chef d'équipe avait, en moyenne, 20 à 25 % de plus que l'ouvrier et le contremaître 40 à 50 %. Les traitements des ingénieurs s'échelonnaient entre 500 et 800 francs par mois.

Du résultat de diverses enquêtes, les salaires horaires avaient presque doublé de 1848 à 1892 et augmenté, selon les industries, de 20 à 30 % entre 1892 et 1913-1914.

Le coût de la vie

Vous trouverez plus loin, des éléments de comparaison des prix et quantités de produits qu'un travailleur pouvait se procurer avec son salaire, en 1914, en 1938 et en 1948.

Pour la période antérieure à 1914, il semble, malgré l'absence d'éléments complets d'information, que, depuis 1848, le coût de la vie a haussé rapidement jusqu'en 1854 pour redescendre ensuite

avec quelques variations et se stabiliser de 1887 à 1904 autour d'un niveau de 30 % environ supérieur à celui de 1848 et remonter de 10 à 15 % entre 1904 et 1914.

Pouvoir d'achat

On peut donc déduire approximativement que le pouvoir d'achat des ouvriers depuis le début de la période d'industrialisation avait augmenté de 50 % jusqu'en 1890 pour se maintenir et n'accuser qu'une légère hausse entre 1890 et 1914. Le développement du machinisme et aussi, il faut le dire, l'action des syndicats ouvriers qui commençait à se faire sentir, avaient amené, en soixante-cinq ans, une augmentation du pouvoir d'achat ouvrier que l'on peut estimer à près de 60 %, mais sans modifications importantes de la durée du travail.

Conditions de travail et législation sociale

En effet, si la durée moyenne de travail a été réduite à 10 heures par jour (60 heures par semaine), c'est certes un progrès sur les 11 et 12 heures qu'étaient obligés d'effectuer les ouvriers quelque trente ans auparavant. La durée annuelle de travail du personnel des chemins de fer, par exemple, avait été réduite de 3.876 heures en 1890 à 3.130 en 1910. Les ouvriers de fond des mines de charbon effectuaient 7 h. 45 de travail effectif contre 9 heures en 1890. Dans certaines professions, telles que la banque et les assurances, la durée du travail était inférieure à 60 heures par semaine. Mais la presque totalité travaillait 10 heures par jour et 6 jours par semaine pendant toute l'année. Les congés payés ne sont que l'exception pour quelques employés. La législation sociale ne commençait que timidement à s'établir. En effet, l'obligation du repos hebdomadaire de 24 heures vient seulement d'être voté ainsi que l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et les jeunes de moins de 18 ans.

En dehors du risque accidents du travail, garanti par la loi de 1898, aucun autre risque n'est garanti. Les travailleurs sont donc obligés, soit par l'épargne, soit par l'intermédiaire de mutuelles, de se garantir contre la maladie, le chômage et d'essayer de se constituer une retraite. En dehors des administrations et des services publics qui ont un régime de retraites, il y a bien, depuis 1910, la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, mais son caractère facultatif lui a enlevé une part de l'efficacité qu'elle aurait pu avoir.

Par ailleurs les chefs de famille ouvrière, en l'absence d'allocations familiales, sont dans une situation misérable s'ils ont plusieurs enfants à élever. Aussi, le plus souvent, ceux-ci sont envoyés en usine dès l'âge de 13 ans. Parfois même, ils vont, depuis l'âge de 8 ou 9 ans, tous les étés, comme bergers à la campagne.

L'apprentissage d'un métier est une lourde charge pour les parents. En effet, les apprentis sont rarement rémunérés. Parfois même, les parents doivent payer pour l'apprentissage.

Si nous rappelons, en les soulignant, les conditions de travail de cette période, c'est afin de permettre de mesurer le chemin parcouru depuis en matière de législation sociale grâce aux efforts des organisations syndicales.

L'évolution de 1913 à 1938

La législation sociale et la durée du travail

Si nous plaçons ce chapitre avant celui sur le pouvoir d'achat, c'est que les modifications importantes intervenues, tant dans la durée du travail que dans la législation sociale, ont besoin d'être bien établies, afin de mieux constater l'évolution du pouvoir d'achat.

Tout d'abord, la réduction légale de la durée du travail journalier (loi de 8 heures) hebdomadaire (semaine de 40 heures) annuelle (congés payés). La durée du travail effectif passe de 3.130 heures par an en 1913 à 2.000 en 1938, soit une réduction de 36 %.

La scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans est aussi une réduction de la durée du travail, les jeunes ne pouvant entrer qu'un an plus tard dans l'industrie.

La législation sur les assurances sociales, appliquée à partir de 1930, nous garantit en partie du risque maladie. Et la retraite, bien qu'insuffisante, est une réalité pour les vieux ouvriers.

Les allocations familiales, dont l'octroi s'est développé depuis 1919, sont obligatoires depuis 1933. Les taux minima légaux sont faibles, mais nombre de caisses accordent des suppléments qui, loin d'assurer le minimum vital aux familles ouvrières, réduisent cependant l'écart considérable qui existait en 1913 entre le niveau de vie du célibataire et du chef de famille ouvrière. Elles facilitent, en tous cas, la mise en apprentissage des jeunes. Car l'apprentissage est, lui aussi un peu réglementé. Les apprentis commencent à être rémunérés, presque dans toutes les professions, dès leur entrée en apprentissage.

Les allocations de chômage apportent par ailleurs une légère aide aux travailleurs privés d'emploi.

Toute cette législation sociale, en réduisant le temps de travail, d'une part, a apporté aux travailleurs des garanties de sécurité importantes, et, par la voie des conventions collectives, des garanties de salaires inexistantes en 1913.

Conditions de vie

Les loisirs plus nombreux ont, par ailleurs, permis aux salariés de bénéficier du progrès. Le cinéma est à la portée de tous, les appareils de T.S.F. ne sont plus des objets de grand luxe. Les facilités de transport accordées, soit en fin de semaine, soit pour les congés payés, soit pour les voyages en groupe, permettent aux travailleurs de se déplacer davantage, de mieux connaître leur pays et de développer leur culture.

Un point noir: le logement. Les législations successives sur les loyers ont raréfié la construction de nouveaux immeubles et même la réfection des immeubles existants, si bien que nombre d'ouvriers et de familles ouvrières, vivent encore dans des taudis, car elles ne trouvent rien autre. La part affectée au loyer dans le budget ouvrier est tombée de 12 % en 1913 à 5 % en 1938.

Quant aux conditions de travail, des améliorations ont été apportées dans l'hygiène et la sécurité, mais la cadence du travail n'a cessé de croître avec la diminution de la durée, et le développement des méthodes de rationalisation.

Les salaires

Leur évolution de 1914 à 1938 suit des variations qui ne sont pas de même importance selon les régions, les professions ou même les catégories d'ouvriers. C'est ainsi que, dans l'**industrie des métaux de la région parisienne** les salaires, après une courte période de baisse au début de la guerre 14-18, ont monté rapidement par la suite pour atteindre en 1920, par rapport à 1913, l'indice 399 pour les professionnels (3 fr. 99 au lieu de 0 fr. 85 l'heure) ; 445 pour les ouvriers spécialisés (2 fr. 67 au lieu de 0 fr. 60) et 502 pour les manœuvres (2 fr. 26 au lieu de 0 fr. 45). L'indice des salaires hebdomadaires portant sur 48 heures au lieu de 60 est moindre. 319 pour les professionnels, 357 pour les ouvriers spécialisés, 402 pour les manœuvres. Après une légère baisse en 1921 et 1922, les salaires ont à nouveau poursuivi leur marche ascendante jusqu'en 1930, où ils atteignaient le double de ceux de 1920. Puis nouvelle baisse de 1931 à 1936, et hausse horaire de près de 50 % avec l'application de la semaine de 40 heures et l'application des conventions collectives pour atteindre en 1938 un nouveau palier légèrement plus élevé.

A cette époque, toujours dans l'**industrie des métaux de la région parisienne**, l'ouvrier professionnel gagne en moyenne 11 fr. 59 l'heure, soit treize fois et demi le salaire horaire de 1914, mais seulement neuf fois le salaire hebdomadaire. L'ouvrier spécialisé, avec 10 fr. 05 gagne près de dix-sept fois le salaire horaire de 1914, et onze fois le salaire hebdomadaire. Le manœuvre, avec 8 fr. 21 l'heure touche plus de dix-huit fois le salaire horaire de 1914 et douze fois son salaire hebdomadaire.

Nous abandonnerons désormais les comparaisons de salaire horaire, qui n'ont qu'une valeur théorique, et prendrons le salaire journalier (8 heures depuis 1919 et 6 h. 40 depuis 1937) ou le salaire hebdomadaire basé sur 48 ou 40 heures qui sont les salaires réellement perçus pendant une période identique à celle de 1913 pour 10 heures ou 60 heures. La première constatation qui ressort de l'examen ci-dessus est le resserrement de l'éventail des salaires entre professionnels et manœuvres.

Le salaire moyen du manœuvre atteint 71 % de celui des professionnels en 1938 alors qu'il n'était que de 53 % en 1914. Celui des ouvriers spécialisés, toujours par rapport aux professionnels passe de 70 % en 1914 à 87 % en 1938.

Les salaires hebdomadaires dans les mines de charbon, avec des variations à peu près identiques à celles de l'**industrie des métaux**, quant aux périodes de hausse et de baisse indiquent, en 1938, huit, sept fois le salaire de 1913 pour les ouvriers du fond et dix fois pour les ouvriers de jour.

Les salaires journaliers moyens des ouvriers des manufactures de tabac sont passés, pour les hommes, de 7 fr. 11 en 1913 à 58 fr. 15 en 1938 (indice 818). Pour les femmes, les salaires passent de 4 fr. 74 en 1913 à 40 fr. 48 en 1938 (indice 854).

Les salaires moyens journaliers des ouvriers et ouvrières des sucreries sont :

	En 1938	En 1913	Indice 1938 (100 en 1910)
Pour les hommes	46,98	4,56	1030
Pour les femmes	28,63	2,49	1150
Pour les jeunes	27,24	1,97	1388

Les salaires horaires moyens d'un certain nombre d'ouvriers de la région parisienne se chiffrent à 10 fr. 50 en 1938 contre 0 fr. 85 en 1911, soit l'indice 800 pour les salaires hebdomadaires.

Les salaires horaires moyens ouvriers pour les trente-huit professions masculines (enquêtes des Conseils de prud'hommes) dans les villes, sauf Paris, sont de 6 fr. 19 en 1938 contre 0 fr. 46 en 1911, soit l'indice 898 pour les salaires hebdomadaires.

Pour l'ensemble des sept professions féminines dans les mêmes localités, la moyenne des salaires horaires se chiffre à 3 fr. 42 contre 0 fr. 23 en 1911, soit l'indice 992 pour les salaires hebdomadaires.

Chez les employés, les appointements varient, pour les employés aux écritures et employés ordinaires, de 1000 à 1.500 francs par mois à Paris, à 800 à 1.300 francs en province, représentant des indices variant de 800 à 1.100 par rapport à 1913 (100).

Les dactylos et sténo-dactylos femmes ont des appointements du même ordre.

Pour les comptables industriels ou commerciaux, non responsables de l'établissement des bilans, les appointements varient de 1.300 francs en province, à 2.000 francs à Paris.

Pour la maîtrise, les appointements mensuels correspondent généralement, à 20 % de plus que le salaire mensuel des ouvriers, ceux des contremaîtres à 40 %.

Les ingénieurs, après 5 ans de fonction, ont des appointements variant de 2.500 à 3.000 francs par mois. Le coefficient d'augmentation des ingénieurs par rapport à 1913 est moindre que celui des ouvriers.

Les jeunes ouvriers travaillant à la production touchent, en général, de 14 à 15 ans, 40 % du salaire de l'adulte et 50 % de 15 à 16 ans.

Il est évident que toutes ces moyennes, traduisant une vue d'ensemble, ne marquent pas, à l'intérieur des catégories ou des régions, les écarts qui existent encore, malgré les conventions collectives, et surtout là où il en existe pas.

Il résulte de ce bref examen :

1^o Que l'éventail des salaires s'est resserré dans l'ensemble, aussi bien entre manœuvres et ouvriers qualifiés qu'entre ouvriers et cadres.

2^o L'écart entre salaires masculins et féminins a été légèrement réduit dans l'ensemble, mais s'il a été ramené à 10 ou 15 % dans certaines professions, il est encore de 25 à 40 % dans d'autres.

3^o L'écart s'est amoindri entre les salaires de la région parisienne et ceux de la province, mais il en est encore, dans certaines petites localités, de plus de 40 % inférieurs à ceux de Paris pour les mêmes postes de travail.

Pour toutes ces raisons, les indices des salaires se trouvent plus élevés pour les jeunes et pour les femmes, plus élevés en province qu'à Paris, et diminuent avec la qualification professionnelle.

Il est donc difficile de faire une moyenne exacte de la hausse des salaires pendant cette période. Il semble qu'en la fixant à l'indice 900, nous ne sommes pas très loin de la réalité. C'est ce qui ressort des variations pour les professionnels de la métallurgie parisienne et pour l'ensemble des trente-huit professions masculines à travers la France. Il y a, certes, des indices de beaucoup supérieurs (manœuvres et ouvriers spécialisés de la région parisienne, sucreries, professions féminines), mais les mineurs de fond, les ouvriers de manufactures de tabac, les ouvriers qualifiés de diverses industries de la région parisienne, sans parler des cadres, ont des indices plus bas.

L'évolution des prix

Prix de gros

Les indices des prix de gros de 45 articles (base 100 en juillet 1914) accusent une hausse de 1914 à 1920 (520), une baisse en 1921 et 1922 (334) pour remonter ensuite à 718 en 1926, redescendre à 347 en 1935 pour remonter ensuite et atteindre 640 en 1938.

L'indice général des prix de gros de 126 articles (base 100 en 1913) est de 653 en 1938 (641 pour les produits agricoles et alimentaires, 663 pour les produits industriels).

Prix de détail

L'indice des prix de détail des 13 articles de ménage (base 100 en 1914) indique une hausse constante jusqu'en 1920 (371), une baisse en 1921 et 1922 (301), une nouvelle hausse jusqu'en 1930 (614), une baisse de 1930 à 1935 (423), puis une hausse qui atteint 702 en 1938, ceci pour Paris. Pour les villes de province, l'indice n'est que 657 en 1938.

En ce qui concerne l'indice des 34 articles de ménage (base 100 en 1914) il est, en 1938, de 706 pour Paris et 658 pour les autres villes.

Indice du coût de la vie

Sur la base du coefficient 100 en 1914, il est à Paris le suivant, en octobre de chaque année.

1920	370	1926	545	1932	516
1921	297	1927	531	1933	526
1922	300	1928	498	1934	504
1923	345	1929	565	1935	478
1924	377	1930	597	1936	540
1925	421	1931	531	1937	658
				1938	722

Sur la base du coefficient 100 en 1930, les indices étaient les suivants, en février 1938, pour quelques départements : Ain : 116; Ardennes : 114,6; Charente : 118,8; Gard : 108,1; Gironde : 108,1; Hérault : 42,9; Loire : 118,3; Maine-et-Loire : 112; Haute-Marne : 121,4; Meurthe-et-Moselle : 113,8; Nord : 114,3; Pas-de-Calais : 112,1; Bas-Rhin : 115,3; Rhône : 110,5; Seine : 118,4; Seine-Inférieure : 117,4; Somme : 11,2; Tarn : 102,9; Vosges : 119,3.

L'indice moyen du coût de la vie et du prix de détail doit donc se situer en moyenne autour du coefficient 700.

Pouvoir d'achat

Connaissant donc l'indice des salaires (900) et celui du coût de la vie (700), nous pouvons donc en déduire que le pouvoir d'achat des travailleurs est, en 1938, supérieur d'environ 30 % à ce qu'il était en 1913-1914. Cette hausse du pouvoir d'achat est de 70 % pour le manœuvre de la métallurgie parisienne, de 40 à 100 % pour les femmes, mais n'est que de 15 % pour les ouvriers qualifiés de certaines industries de la région parisienne. Elle ne dépasse guère 30 % pour les petits fonctionnaires, n'atteint pas ce taux pour les moyens fonctionnaires. Pour les cadres et les fonctionnaires supérieurs, le pouvoir d'achat est légèrement inférieur à ce qu'il était en 1913.

Pouvoir d'achat des familles

Les allocations familiales non uniformisées, certaines caisses ne payant que le minimum légal, d'autres accordant des compléments plus ou moins substantiels ne permettent pas d'avoir une vue très exacte de l'augmentation. Cependant, en prenant comme base le professionnel de la métallurgie parisienne, les allocations versées (60 francs par mois pour le 1^{er} enfant, 100 francs pour le 2^e, 150 francs pour le 3^e, 200 francs pour le 4^e et chacun des suivants) majorent comme suit les sommes perçues pour le travailleur, chef de famille : 15 % pour un travailleur père de 3 enfants, 25 % pour un père de 4 enfants. Le pouvoir d'achat de ces deux chefs de famille se trouve donc augmenté, par rapport à 1913, de 48 % pour le premier, de 60 % pour le second, au lieu de 30 % pour le célibataire. Ce qui ne veut pas dire pour autant que le minimum vital familial soit atteint.

Impôts et retenues subis par les travailleurs

Les calculs ont été faits sur le salaire brut. Mais, alors qu'en 1913, les travailleurs n'avaient pas d'impôt direct à payer sur leurs salaires, ni de retenues, il n'en va pas de même depuis 1919. La retenue au titre des assurances sociales est de 4 % sur les salaires. Le nombre de contribuables soumis aux impôts sur les traitements et salaires est passé de 730.682 en 1922 à 4.456.839 en 1938. Le montant des sommes versées à ce titre passe annuellement de 221 millions pour 1922 à 1 milliard 663 millions pour 1938. Le nombre de contribuables soumis à l'impôt général sur le revenu est passé de 541.202 en 1919 à 2.795.473 en 1938, parmi lesquels un bon nombre de travailleurs.

Le calcul de l'impôt sur les salaires se fait de la façon suivante en 1938 (salaires perçus en 1937). Jusqu'à 10.000 francs par an, exonération. De 10.000 à 20.000 francs, 3,50 % sur la somme dépassant 10.000 francs.

Au-dessus de 20.000 francs, même calcul jusqu'à 20.000 francs, et 7 % sur la somme dépassant 20.000 francs.

Des réductions sont accordées pour les chefs de famille.

Pour l'impôt général sur le revenu, exonération de 10.000 pour tous, plus 5.000 fr. pour le contribuable marié, 5.000 fr. pour chacun des 2 premiers enfants, 10.000 francs pour le 3^e, 15.000 francs pour le 4^e et chacun des suivants.

Après déduction des sommes ci-dessus, le revenu taxable ne dépassant pas 10.000 francs, est soumis à un impôt de 1 %. De 10.000 à 70.000 francs de revenu taxable, l'impôt varie de 1 à 4 % avec progression de 0,05 par 1.000 francs.

Le professionnel de la métallurgie de la région parisienne, dont la moyenne des salaires était de 10 fr. 49 l'heure en 1937 aura donc à payer, s'il est célibataire, sur un revenu brut d'environ 21.000 francs (2.000 heures de travail) 280 francs d'impôt sur les salaires (1,33 % de son salaire total) et 80 francs d'impôt général sur le revenu (0,83 %).

Le chef de famille de trois enfants ne sera pas imposable.

Voici donc, rapidement exposée la situation il y a dix ans. Le minimum vital individuel était, certes, atteint par bon nombre de travailleurs, mais non par tous. Quant au minimum vital familial, il y avait et il y a encore du chemin à parcourir pour l'atteindre.

L'évolution depuis 1938

Salaires

Les pouvoirs publics ayant pris en main la réglementation des salaires et des prix, il sera plus facile, pour les premiers surtout, car pour les seconds, elle a été de loin moins bien observée de constater les variations successives.

La statistique portant sur les salaires horaires moyens de vingt catégories d'ouvriers qualifiés de la région parisienne donne, pour octobre de chaque année, les chiffres suivants :

	Indice		Indice
1938	10 50	100	12 73
1939	10 94	104	22 68
1940	10 90	104	34 98
1941	12 11	119 5	47 75
1942	12 27	121	455

La statistique portant sur les salaires horaires moyens de diverses catégories dans les villes autres que Paris (chefs-lieux de département et sièges de Conseils de prud'hommes) donne les chiffres ci-dessous pour quarante-trois professions masculines (octobre) :

	Indice		Indice
1938	6 19	100	9 08
1939	6 30	102	15 85
1940	6 34	102 5	27 43
1941	7 17	116	37 19
1942	8 22	133	601

Toujours des mêmes sources, mais portant sur sept professions féminines, nous trouvons les chiffres et indices suivants :

	Indice		Indice
1938	3 42	100	5 75
1939	3 42	100	11 10
1940	3 50	102 5	22 16
1941	4 15	121	31 74
1942	5 19	152	928

Les salaires moyens des ouvriers (fond et jour) occupés dans les mines de combustibles minéraux subissent les fluctuations suivantes (salaires journaliers, moyenne annuelle) :

	Indice		Indice
1938	57 91	100	95 16
1939	61 92	107	128 00
1940	63 42	109 5	257 66
1941	71 57	123 5	408 41
1942	85 12	147	705

Le salaire moyen horaire des ouvriers de l'industrie des métaux de la région parisienne s'établit comme suit, ainsi que l'indice de variation.

	Professionnels		Ouvriers spécialisés		Manœuvres	
	Salaire	Indice	Salaire	Indice	Salaire	Indice
Année 1938	11 59	100	10 05	100	8 21	100
1 ^{er} trimestre 1939	12 00	103	10 55	105	8 40	102 5
1 ^{er} — 1940	12 35	107	10 75	107	8 50	103 5
1 ^{er} — 1941	12 27	106	10 67	106	8 35	102
1 ^{er} — 1942	13 60	117	11 91	118	9 65	117
1 ^{er} — 1943	13 89	120	12 05	120	9 80	119
1 ^{er} — 1944	17 37	150	14 31	142	11 55	136
1 ^{er} — 1945	26 56	229	22 71	224	19 20	234
1 ^{er} — 1946	36 29	313	31 57	314	24 25	295
1 ^{er} — 1947	57 80	500	47 67	474	35 60	433
4 ^e — 1947	75 86	654	63 72	634	50 26	612

L'indice pondéré des salaires, établi par la statistique générale de la France d'après les renseignements fournis par les Conseils de prud'hommes et les maires, est le suivant :

	Ouvriers professionnels			Manœuvres		
	Province	Paris	France entière	Province	Paris	France entière
Octobre 1938	170	183	173	181	201	185
(base 100 en 1935)						
Octobre 1938	100	100	100	100	100	100
(base 100 en 1938)						
Octobre 1939	102 5	105	103	103	103	103
— 1940	105	103	104	105	100	103
— 1941	117	113	116	122	117	120
— 1942	135	115	130	139	118	133
— 1943	148	124	142	151	138	148
— 1944	239	205	231	256	217	248
Avril 1945	326	276	314	315	264	304
Octobre 1945	404	304	380	393	286	369
Avril 1946	418	321	395	401	303	379
Octobre 1946	556	432	526	527	401	500
Avril 1947	568	463	543	554	438	528

Après de légères hausses en 1939, consécutives à des arbitrages rendus depuis 1938, les salaires sont restés stables jusqu'à l'application de la loi du 23 mars 1941, attribuant une allocation supplémentaire allant de 0 fr. 50 l'heure pour les petites localités, à 1 fr. 15 pour Paris, suivie de relèvements de salaires anormalement bas. A nouveau, stabilité relative, modifiée depuis 1944 par certains arrêtés de salaires par branches d'activités et modification sensible à la libération par les augmentations accordées à ce moment.

L'application de la mise en ordre des salaires à dater du 15 mars 1945, ainsi que des arrêtés et décisions de classification qui ont paru depuis cette date pour chaque branche d'activité professionnelle, a marqué une nouvelle hausse importante. Faible jusqu'au 1^{er} juillet 1946, elle a effectué un nouveau bond par suite de l'augmentation de 25 %, mais pratiquement de 35 % fixée à cette date. Le chiffre de base servant au calcul des coefficients passait, en effet,

de 20 francs l'heure pour le manœuvre, à 25 francs à l'embauche et à 27 francs à partir du 4^e mois. Nouvelle hausse en juillet 1947, théoriquement de 11 %, et enfin, au 1^{er} décembre 1947, avec la nouvelle remise en ordre des salaires sur la base de 38 francs l'heure pour le manœuvre et le calcul des postes par coefficients, plus une indemnité fixe de 10 francs l'heure pour tous les postes. Ce dernier palier, par rapport aux minima fixés par les arrêtés portant classification à dater du 15 mars, fixe, par rapport à cette date, une hausse de 140 % pour les salaires des manœuvres, de 120 % pour les ouvriers professionnels, de 90 à 110 % pour la maîtrise et les cadres.

D'autres décisions ont influé sur la variation des indices de salaires. C'est d'abord la réduction de l'abattement pour les salaires féminins. Réduit au maximum à 20 % en 1944, à 10 % en mars 1945, l'abattement a été supprimé depuis l'été 1946.

Enfin, l'établissement de zones de salaires en 1944, la classification des localités dans ces zones et la réduction progressive de l'écart maximum entre les petites localités et Paris, écart ramené de 40 à 33, puis à 25 %. Pour marquer les incidences apportées par ces mesures, il convient de comparer les indices suivants :

	1943	1944	1945	1946
Ouvriers qualifiés région parisienne	125 5	216	333	455
Professions masculines, province	147	256	443	601
Professions féminines, province	168	325	648	928

Par contre, l'éventail des salaires entre manœuvres et ouvriers professionnels, après s'être maintenu sensiblement le même qu'en 1938, s'est ouvert depuis l'application des décisions de classification après mars 1945 pour se resserrer à nouveau depuis l'application du salaire minimum vital garanti et de l'arrêté de décembre 1947.

Voici, à titre indicatif, la comparaison que nous pouvons faire pour l'industrie des métaux de la région parisienne :

	1 ^{er} trim. 1945	1 ^{er} trim. 1946	1 ^{er} trim. 1947	4 ^e trim. 1947
Ouvriers professionnels	229	313	500	654
— spécialisés	224	314	474	634
— manœuvres	234	295	433	612

Signalons que l'indice moyen du 4^e trimestre 1947 ne comporte que pour une part (1/3 environ) les augmentations accordées depuis le 1^{er} décembre.

Si nous prenons l'indice pondéré de la S.G.F. pour l'ensemble de la France, nous trouvons (moyenne pour la France entière) :

	Oct. 1944	Oct. 1945	Oct. 1946	Avr. 1947
Ouvriers professionnels	231	380	432	463
Manœuvres	248	369	401	438

Signalons aussi que les jeunes ouvriers à la production, dont le

salaire de début (14 à 15 ans) était fixé au minimum à 40 % du manœuvre adulte, ont vu ce pourcentage relevé à 50 %.

Pour le personnel mensuel, il n'existe pas de statistiques officielles. Nous pouvons nous référer, pour 1938, aux appointements minima pour chaque poste, par les conventions collectives et, en 1948, aux appointements minima résultant, sur les coefficients déterminés par les arrêtés dans chaque branche de profession, de l'application de l'arrêté du 31 décembre 1947. Jusqu'à l'application des décisions de classification, la hausse des appointements des employés, des techniciens, agents de maîtrise et cadres a été moins importante que celle des salaires ouvriers. L'éventail s'était beaucoup plus refermé proportionnellement depuis 1938, entre cadres et manœuvres, qu'entre ouvriers professionnels et manœuvres. Il n'allait plus, dans certaines industries, que de 100 à 250 ou 300. Les décisions de classification depuis 1945 l'ont rouvert, moins cependant pour les employés que pour la maîtrise et les cadres. Et s'il s'est quelque peu réduit depuis, il est encore plus ouvert qu'il n'était en 1938.

Les minima actuels (semaine de 40 heures) sont, en moyenne, pour Paris, les suivants : de 9 à 10.000 francs par mois pour les employés ordinaires ; de 10 à 11.000 francs pour les employés aux écritures et dactylos ; de 11 à 12.000 francs pour les sténos-dactylos et aides-comptables teneurs de livres 1^{er} échelon, et de 14 à 16.000 francs pour les comptables industriels et commerciaux.

Les dessinateurs d'exécution et petites études ont des appointements minima de 15 à 17.000 francs.

Pour les agents de maîtrise, les chefs d'équipe ont, selon les industries et les postes, des coefficients allant de 175 à 220 en moyenne, soit des appointements minima variant de 13.000 à 17.000 francs. Les contremaîtres, pour des coefficients moyens de 240 à 270, des appointements sont de 18 à 20.000 francs.

Quant aux cadres et ingénieurs, les coefficients de classification varient de 350 à 600, à partir d'au moins cinq années de fonction.

A la suite de l'application de l'arrêté du 31 décembre, l'éventail réel des salaires et appointements s'échelonne entre 100 et 500 pour des coefficients allant de 100 à 600.

Comparativement à des postes identiques en 1938, l'indice des appointements varie entre 700 et 800 pour les employés hommes, atteignant jusqu'à 850 pour les postes féminins. Il est évidemment supérieur pour la province.

Pour les dessinateurs, il oscille autour de 800. Par contre, pour les agents de maîtrise, il peut se chiffrer autour de 900.

Comment calculer, à l'aide de ces éléments d'information et ces indices aussi variés, un indice moyen des salaires et traitements par rapport à 1938. Si nous avions l'ensemble des salaires payés en 1938 et en 1947, avec le nombre de travailleurs, nous pourrions établir une moyenne théorique.

Le manœuvre de l'industrie des métaux qui touchait en 1913 0 fr. 45 l'heure à Paris, soit 27 francs par semaine (60 heures) a eu en 1938 un minimum garanti de 7 fr. 50 l'heure, soit 300 francs par semaine (40 heures). Actuellement, ce minimum garanti est de 2.100 francs par semaine (40 heures à 52 fr. 50). Cela représente sept fois le salaire de 1938 et environ soixante-dix-huit fois le salaire de 1913.

On objectera, évidemment, que les salaires réellement touchés ne sont pas ceux qui figurent comme minima. C'est un fait, et le développement des primes de rendement depuis 1945, donne par catégories, des moyennes que les études statistiques de la « Revue du Travail »

ont montré, moyennes atteignant par périodes, de 15 à 25 %. Mais, tous les travailleurs ne sont pas payés au rendement. Et, sans compter les employés, un grand nombre d'ouvriers sont encore uniquement payés au temps.

Il ne faut pas oublier non plus, en contre-partie, que la cotisation ouvrière à la Sécurité Sociale d'une part, et les impôts sur le salaire et sur le revenu amoindrissent sérieusement le salaire perçu, par rapport au salaire brut théorique.

Nous parlerons à la fin de l'incidence de l'augmentation de la durée du travail sur la somme des salaires dont disposent réellement les travailleurs. Nous nous basons actuellement pour notre étude, sur une durée de travail de 40 heures par semaine, comme en 1938.

En fixant la moyenne des salaires à neuf fois ceux de 1938, et à quatre-vingt fois ceux de 1913, nous croyons être simplement réalistes et ne pas trop nous écarter de la réalité.

L'indice 900 est certainement supérieur à l'indice d'une bonne partie des ouvriers et employés de la région parisienne. Il est même supérieur aux indices pour quelques villes de province. Mais, par contre, il est inférieur à l'indice des salaires féminins, des ouvriers agricoles, et de tous les salaires des petites localités de province.

L'augmentation croissante des retenues et de la fiscalité

Les employeurs ayant accepté, d'abord d'effectuer les retenues de la Sécurité Sociale, ensuite de devenir des perceuteurs auxiliaires par la retenue sur les salaires de la contribution nationale et de l'impôt cédulaire, ces ponctions ont sérieusement augmenté depuis 1938. La part ouvrière de la Sécurité Sociale est passée de 4 à 6 %. Quant à l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires, il était, pour 1947, de 8 % pour la part de salaires imposables entre 61.000 et 80.000 francs, de 16 % au-dessus de 80.000 francs.

L'impôt général sur le revenu en 1947 (sur les salaires de 1946) était fixé comme suit. Abattement de 40.000 francs, 12 % de 40.000 à 200.000 francs, 30 % pour la tranche de 200.000 à 500.000 francs.

Si nous estimons à 65 francs l'heure la moyenne des salaires d'un professionnel de la métallurgie pour la région parisienne, soit 130.000 francs pour son année, il a donc subi sur son salaire les retenues suivantes: 1^o 7.800 francs pour la Sécurité Sociale (6 %); 2^o 6.400 francs d'impôt cédulaire (4,9 % de salaire brut); 3^o au titre des salaires de l'année 1946, évalués pour le même poste à la moyenne de 45 francs l'heure, soit 90.000 francs, 4.300 francs d'impôt sur le revenu (4,8 % de son salaire brut de 1946 ou 3,3 % de celui de 1947). Il n'a donc réellement pu utiliser que 86 % de son salaire brut; le reste étant allé à la Sécurité Sociale ou en impôts (6 + 4,9 + 3,3 = 14,2).

Ceci vaut pour un célibataire. Un chef de famille de trois enfants aurait eu à payer respectivement 2.100 et 1.400 francs en plus de la Sécurité Sociale; un chef de famille de quatre enfants n'aurait subi aucun impôt.

Les modifications apportées depuis le 1^{er} janvier 1948, tant pour l'impôt sur les salaires que pour l'impôt sur le revenu, abaisseront légèrement ces pourcentages, sauf s'il y a hausse des salaires, sans modification de la fiscalité.

Les compléments familiaux

Des modifications importantes aux compléments familiaux ont été apportées, dès 1939, avec le Code de la famille et ont constitué, avec la prime à la première naissance, l'allocation de salaire unique, la

révision des salaires moyens départementaux, un premier relèvement. Mais les révisions de ces salaires moyens départementaux servant de base au calcul des allocations n'ont suivi qu'à retardement l'évolution des salaires.

Par la suite, le relèvement du taux des allocations, l'institution de l'allocation prénatale, l'application lente de la loi du 22 août 1946 établissant une concordance entre les zones de salaires et d'allocations et liant le salaire servant de base au calcul des allocations au salaire du manœuvre de la métallurgie ont sensiblement relevé les sommes perçues au titre de compléments familiaux.

Tenant compte simplement des allocations versées pour le commerce et l'industrie, à l'exclusion des fonctionnaires qui ont un régime particulier de traitement familial, voici les sommes versées actuellement par les caisses de la région parisienne :

Famille 1 enfant	2.100	2.100
— 2 enfants	2.100	4.200
— 3 enfants	5.250	5.250
— 4 enfants	8.400	5.250
		13.650

Les sommes perçues par le professionnel des métaux chef d'une famille de 3 enfants représentent donc approximativement 35 % du salaire si la mère de famille travaille et 70 % si elle ne travaille pas.

Son indice de ressources par rapport à 1938 se trouve donc être augmenté de 50 % dans le cas d'un seul salaire rentrant au foyer en regard de l'indice des ressources d'un célibataire.

Prix de gros

L'indice général pondéré des prix de gros des 135 articles (pondération 1938, base 100) a évolué comme suit :

	Moyenne annuelle		Moyenne annuelle
1938	100	1946	648
1939	105	1947	989
1940	139	Octobre 1947	1.129
1941	171	Novembre 1947	1.211
1942	201	Décembre 1947	1.217
1943	234	Janvier 1948	1.456
1944	264	Février 1948	1.537
1945	375	Mars 1948	1.535

L'indice des produits alimentaires a évolué beaucoup plus vite que les autres, surtout depuis 1946 où il atteignait 690, en octobre 1947, 1.392; en novembre, 1.422 et en décembre, 1.434. Pour cette année, il était de 1.567 en janvier de 1.584 en février.

L'indice des produits industriels qui atteignait 606 en 1946, 1.001 pour novembre et décembre 1947, a fait un bond depuis le 1^{er} janvier atteignant 1.359 en janvier et 1.491 en février.

L'indice des matières premières a suivi la même courbe, passant de 602 en 1946 à 1.029 en novembre et décembre 1947, à 1.348 en janvier 48 et à 1.517 en février.

Même constatation avec un léger retard pour l'indice des produits demi-finis. De 610 en 1946, il atteint 973 en novembre et décembre 1947 pour passer, en 1948, à 1.369 en janvier et 1.465 en février.

Voyons maintenant quelle a été l'évolution des prix de détail.

Prix de détail

Voici l'indice de prix de détail des 34 articles et son évolution, d'une part pour Paris, d'autre part pour les villes de province :

	Moyenne Paris		Moyenne autres villes	
	Base 100 en 1938	Base 100 en 1914	Base 100 en 1938	Base 100 en 1914
1939	108	763	108	713
1940	129	909	135	886
1941	150	1.062	164	1.077
1942	175	1.238	191	1.256
1943	224	1.578	233	1.533
1944	285	2.013	297	1.954
Février 1945	317	2.235	337	2.215
Novembre 1945	494	3.456	515	3.386
Mai 1946	547	3.861	587	3.862
Novembre 1946	856	6.040	971	6.392
Mai 1947	886	6.267	977	6.431
Novembre 1947	1.336	9.430	1.501	9.879
Décembre 1947	1.354	9.559		
Janvier 1948	1.414	9.982		
Février 1948	1.519	10.727		
Mars 1948	1.499	10.584		

On pourra objecter que l'indice ci-dessus porte presque uniquement sur des produits alimentaires. En effet, il se calcule sur les produits suivants :

Pain, farine, viande de bœuf (2), viande de veau (2), mouton (2), porc (4), morue, beurre, fromage de gruyère, œufs, lait, pommes de terre, pâtes, riz, haricots secs, lentilles, pois cassés, sucre, huile, chicorée, café, chocolat, sel fin, vin, bière, soit 29 denrées alimentaires; alcool à brûler, charbon, gaz, électricité, soit 4 produits de chauffage et éclairage avec, en plus, le savon. Total 34.

Il ne tient donc pas compte des produits industriels (vêtements, chaussures, articles de cuisine) dont l'indice était parfois bien inférieur à celui des denrées agricoles.

Nous répondrons à ceci que l'indice ci-dessus est lui-même faussé, car il ne tient compte, pour les produits réglementés, que des **prix taxés** et qu'il ne comporte ni les légumes ni les fruits, dont le coefficient de hausse par rapport à 1938 est supérieur à celui de la moyenne des autres denrées alimentaires.

En tous cas, de l'étude de ces indices, il ressort que les prix de détail, après être passés de 100 à 300 de 1938 au début 1945, ont mis moins de 3 ans pour tripler à nouveau, l'indice 900 étant atteint au début 1947 pour la province et en juin pour Paris; et qu'en 6 mois par la suite, ils ont fait un bond de 50 %.

Autre constatation, l'indice des prix de province accuse, depuis 1945, un écart de plus en plus grand avec celui de Paris. L'indice de novembre 1947 est ainsi en province de plus de 12 % supérieur à celui de Paris sur la base 1938 et de près de 5 % sur la base 1914. Cet écart n'a certainement pas été réduit depuis, notamment par suite de la hausse du gaz et de l'électricité.

En chiffrant en moyenne à 15 fois sur les prix de 1938 et 105 fois

sur les prix de 1914, nous sommes plutôt en deçà de la réalité, car l'indice du prix de détail n'est certainement pas inférieur à celui des prix de gros, lequel est de 1.535 en mars 1948.

Indices du coût de la vie

Ces indices, calculés sur un nombre de produits bien plus élevés et les quantités pour une famille de 4 personnes, ne sont malheureusement plus publiés depuis la guerre. Bien que faussés par la réduction artificielle du taux des loyers, qui ne représentent plus que 2 à 3 % de l'ensemble des dépenses, alors qu'ils entraient pour 10 à 15 % au début, ils fixeraient d'une façon plus objective la hausse du coût de la vie.

Ils permettraient, par ailleurs, de constater également la hausse des prix plus importante dans les localités de province qu'à Paris et de permettre la classification des localités dans les zones de salaires en fonction du coût de la vie réel.

Pour pallier ces insuffisances, les organisations syndicales et la C.F.T.C. en particulier ont été amenées, afin de déterminer le minimum vital, à établir des budgets-type de ressources indispensables à une famille ouvrière. C'est sur ces budgets que les experts auprès de la Commission spéciale du Conseil Economique ont travaillé en février et mars pour constater l'évolution des prix. La C.F.T.C. y a pris une part active; l'unification des méthodes de calcul et peut-être l'établissement d'un budget-type identique pour toutes les organisations permettra des calculs plus précis.

Evolution du pouvoir d'achat

Nous allons tâcher, à l'aide des indices de prix et de salaires, de suivre l'évolution du pouvoir d'achat individuel du travailleur depuis 1938.

Nous nous baserons sur l'indice pondéré des salaires pour l'ouvrier professionnel Paris et province, ainsi que sur l'indice des prix de détail.

	Paris	Province
Octobre 1938	100	100
Octobre 1939	99	93
Octobre 1940	78	74
Octobre 1941	73	69
Octobre 1942	62	65
Octobre 1943	51	54
Avril 1944	60	55
Octobre 1944	70	75
Avril 1945	85	87
Octobre 1945	66	78
Avril 1946	65	71
Octobre 1946	54	57
Avril 1947	55	58

Depuis cette date, après de nouvelles baisses en mai-juin et en octobre-novembre, il s'est stabilisé depuis février 1948. L'indice moyen actuel du pouvoir d'achat doit donc se situer autour de **60**.

D'ailleurs, en reprenant les conclusions auxquelles nous avons abouti pour les moyennes d'indices de salaires et de prix, le rapport entre l'indice 900 pour les salaires et 1.500 pour les prix donne bien, pour mars 1948, 60 % du pouvoir d'achat de 1938. En regard de 1914, le rapport entre 81 pour les salaires et 105 pour les prix, nous donne 77 % du pouvoir d'achat de 1914. Nous rappelons que les salaires sont calculés pour une semaine de 60 heures de travail en 1914, 40 heures en 1938 et 1948.

Le pouvoir d'achat des travailleurs a donc constamment baissé depuis 1938 pour atteindre son niveau le plus bas en 1943 et remonter après mars 1945 au-dessus de celui de 1914, mais pour peu de temps, puisqu'en octobre 1946, peu après l'augmentation de 25 % de juillet, il redescendait presque au niveau de 1943. Remonté à nouveau au début 1947, légèrement avec l'expérience Blum, il se retrouve actuellement, après une baisse en fin d'année 1947 et les relèvements de salaires et de prix qui ont suivi, à un niveau inférieur encore de plus de 10 % à celui d'avril 1946.

Pouvoir d'achat des familles

Le pouvoir d'achat des familles ouvrières a, par contre, évolué plus favorablement. Par rapport à 1938, les ressources (salaires et compléments familiaux) perçues par un chef de famille de 2 enfants, dont la femme est au foyer, lui procurent un pouvoir d'achat de 80 %, pouvoir d'achat à peu près égal à celui d'une famille identique en 1914.

Pour les familles de 4 enfants et plus, le pouvoir d'achat est égal à celui d'une même famille en 1938.

Ce qui ne veut pas dire que le minimum vital familial est assuré. En effet, si l'on considère qu'en 1938 le célibataire couvre avec ses ressources son minimum vital et qu'on lui donne l'indice 100. Si d'autre part on estime que chaque personne complémentaire au foyer augmente les dépenses de 50 %, nous arrivons au pouvoir d'achat suivant :

	1914	1938	1948
Célibataire	77	100	60
Ménage où entrent 2 salaires	103	133	80
Famille de 2 enfants (mère au foyer)	31	43	35
Famille de 3 enfants	26	39	35
Famille de 4 enfants	22	35	35

Tableau du pouvoir d'achat par produits

Afin de mieux constater l'évolution des prix de certains produits et du pouvoir d'achat de ces produits, nous avons établi ci-dessous des

tableaux où sont inscrit : (1) les prix en 1913, (2) les prix en 1938, (3) les prix en mars 1948 (4) les indices de prix, base 1 en 1914, (5) les indices de prix, base en 1938. En dessous figure pour chaque année la quantité de produits que pouvait s'acheter un travailleur avec le salaire d'une semaine. Le salaire est calculé, pour 1914, sur 0,50 l'heure, soit 30 frs par semaine. Pour 1938, sur 6,75 l'heure, soit, pour la semaine, $30 \times 9 = 270$ frs. Pour mars 1948, sur 60 fr. 75 l'heure, soit hebdomadairement $270 \times 9 = 2.430$ frs.

Produits alimentaires

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Pain, le kg	0,42 68 kg.	2,80 97 kg.	28 (a) 87 kg.	67	10
Farine	0,50 60 kg.	3,90 70 kg.	40 (a) 60 kg.	80	10
Viande :					
Boeuf :					
Plat de côtes	1,70 17 kg. 500	10,40 26 kg.	240 10 kg.	141	23
Beefsteak ...	2,65 11 kg.	23,20 12 kg.	400 6 kg.	151	17
Veau :					
Poitrine	1,90 16 kg.	13,50 20 kg.	300 8 kg.	158	22
Rôti sans os.	2,40 12 kg. 500	19,40 14 kg.	475 5 kg.	198	24
Porc :					
Lard gr. frais	2,00 15 kg.	12,70 21 kg.	400 6 kg.	200	31
Saindoux	1,70 17 kg. 500	12,00 22 kg. 500	350 7 kg.	206	29
Graisse végétale	1,70 17 kg. 500	8,00 34 kg.	155 16 kg.	91	19

(a) Prix taxés pour les rations. Voir plus loin prix au marché parallèle pour ces denrées.

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Beurre, le kg. .	3,00 10 kg.	24,00 11 kg.	402 (b) 6 kg.	134	17
Fromage, le kg.	2,50 12 kg.	19,00 14 kg.	280 (b) 8 kg. 500	112	15
Œufs, la douz..	1,20 25 douz.	9,00 30 douz.	200 12 douz.	167	22
Lait, le litre ..	0,30 100 litres	1,70 160 litres	26 (b) 93 litres	87	15
Pommes de terre	0,15 200 kg.	0,90 300 kg.	19 127 kg.	127	21
le kg.			5,00 180	360	36
Haricots secs .	0,50 60 kg.	54 kg.	13 kg. 500		
Café	5,00 6 kg.	20,00 13 kg. 500	176 (b) 13 kg. 500	35	9

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Chocolat	3,00	15,00	180 (b)	60	12
	10 kg.	18 kg.	18 kg. 500		
Sucre	0,75	5,40	65 (b)	87	12
	40 kg.	50 kg.	34 kg.		
Huile arach. ..	1,30	6,00	120 (b)	92	20
Légumes :			20 litres		
Carottes		0,50	40		80
		540 kg.	60 kg.		
Epinards		1,00	40		40
		270 kg.	60 kg.		
Fruits :					
Pommes		2,50	80		32
		110 kg.	30 kg.		
Confiture		10,00	130		13
		27 kg.	18 kg. 500		

(b) Denrées rationnées. Il est impossible d'avoir en 1938 les quantités aux prix indiqués. Voir plus loin prix du marché parallèle.

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Vin rouge ord..	0,35	2,70	55	151	20
	86 litres	100 litres	44 litres		

Au marché parallèle, voici quelques prix, avec les indices par rapport à 1938 :

Pain: 45 fr. le kg., indice 16. Farine: 80 fr., indice 20. Beurre: 900 fr., indice 38. Fromage: 450 fr., indice 24. Lait: 40 fr., indice 24. Café: 800 fr., indice 40. Chocolat: 600 frs., indice 40. Sucre: 400 fr., indice 74. Huile: 500 fr., indice 83.

Chauffage — Eclairage

Charbon (menu sortant) les 100 kg.	5,00	41,00	680	82	17
Gaz éclairage, le m ³	600 kg.	650 kg.	360 kg.		
Electricité (écl.) le kwh.	0,18	1,30	10,60	72	8

Divers

Bicyclette homme simple, r. libre	150	600	11.550	77	19
	1 en 5 sem.	1 en 2 sem.	1 en 5 sem.		
		un quart			
Pompe de cadre pour vélo ...	2,00	10	220	110	22
	15	27	11		
Carabine 9 mm.	25	300	7.235	289	24
	1	1	1/3		

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Mallette fibrine 40 x 26 x 12	11	26	270	24	10
	3	10	9		
Sac tyrolien ...	18	160	2.500		
	2	2	1	147	16
Poste radio 6 l., toutes ondes .		1.200	19.000		16
	1 en 5 sem.	1 en 8 sem.			
App. photo rig. pour pel. 6 x 9	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	16	39	1.315	82	34
	2	7	2		
Machine à écr. 275		1.500	30.000	109	20
	1 en 9 sem.	1 en 6 sem.	1 en 13 sem.		
Crayons	0,10	0,50	22	220	44
	300	540	110		
Gommes, la dz.	0,90	3,75	100	110	27
	33	73	24		
Papier à lettres com. quadrillé les 100 feuilles	1,00	5,25	100	100	19
	30	53	24		
Portefeuille maroquin	9,75	28,00	700	71	25
	3	9	3 1/2		
Porte-monnaie .	5,50	20,00	400	73	20
	5	13	6		
Serviette cuir, 41 cm.	14,00	95,00	4.000	285	42
	2	3	2/3		
Pipe de bruyère	1,50	9,00	300	200	38
	20	30	8		
Tabac	0,50	3,50	58,00	116	17
	60	66	42		

NOTA. — Les qualités ne sont pas toujours exactement comparables par suite, d'une part, des progrès de la technique, d'autre part, de l'utilisation de nouveaux produits dans la fabrication.

Habillement

Draperie laine 140 cm., le m.	2,50	40,00	1.000	400	25
	12 m.	6 m. 75	2 m. 40		
Complet veston laine	50,00	500	8.000	140	16
	1 en 2 sem.	1 en 2 sem.	1 en 3 sem.		
Pardessus confection	50,00	400	8.000	140	20
	1 en 2 sem.	1 en 1 sem.	1 en 3 sem.		
Veste en cuir chromé noir .	35	570	14.900	426	26
	1 par sem.	1 en 2 sem.	1 en 6 sem.		

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Complet de travail 2 pièces .	8	70	1.300	162	19
	4	4	2		
Blouse de travail	6	45	980	163	22
	5	6	2 1/2		
Laine à tricoter, les 50 gr. ...		3,00	90		30
		90 pelotes	27 pelotes		
Chemise de travail	7,00	29,00	800	114	28
	4	9	3		
Chemise percale	5,00	30,00	600	120	20
	6	9	4		
Gants en peau, la paire	6,00	45,00	900	150	20
	5	6	2 1/2		
Chaussettes fil, la paire	1,75	12,50	185	106	15
	17	22	13		
Chaussures basses	15,00	90	1.200	80	14
	2	3	2		
Brodequins forts	30,00	130	3.000	100	23
	1	2	1 sem. 1/4		
Espadrilles toile	5,00	15,00	350	70	23
	6	18	7		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Parapluie	6	60	900	150	15
	5	6	3		
Drap de lit ..	15	120	3.000	200	25
	2	2 1/2	à peine 1		
Tailler dame .	50	350	6.000	120	17
	1 sem. 2/3	1 sem. 1/4	2 sem. 1/2		
Bas fil	1,75	8,75	250	143	28
	17	31	10		
Tissu pour lingerie 80 larg.	0,95	9,00	180	195	20
	32 m.	30 m.	18 m. 50		
Chambre à coucher chêne massif	250	2.650	52.650	210	20
	8 sem.	10 semaines	22 semaines		
Salle à manger, chêne massif.	250	2.700	42.500	170	17
	8 sem.	10 semaines	17 semaines		
Matelas 140 cm. à bourrelets .		565	9.500		17
		2 semaines	4 semaines		
Table de cuisine bois blanc 1 m. x 0,60.	8,00	85	1.925	240	23
	4	3	1 1/3		
Chaise de cuisine siège bois	5,00	35	535	107	15
	6	8	5		

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Mouchoirs, la dz	3,00	25,00	480	160	19
	10	11	5		
Divers (suite)					
Couteau de poche	2,25	13,50	120	54	9
	13	20			
Ciseaux à lame plate	3,25	16	335	103	21
	9	17	7		
Blaireau à barbe	2,25	7,50	225	100	30
	13	36	11		
Couteaux de table, les 12 ..			34	385	11
			8	6 1/2	
Journal quotidien	0,05	0,50	5,00	100	10
	600	54	486		
Assiettes	0,25	2,50	36,00	144	14
	120	108	67		
Service de table, 42 pièces ...	15,00	135	3.300	220	24
	2	2	3/4		

Nous pourrions ainsi continuer. La constatation de la baisse du pouvoir d'achat est suffisamment démontrée. Et mieux que toutes les statistiques, la ménagère peut en suivre l'évolution par la contenance de son porte-monnaie et de son cabas à provisions.

Cependant, le pourcentage de baisse qu'indiquent ainsi les chiffres indiscutables, malgré la valeur relative de certaines statistiques, est contesté par de nombreux économistes. D'après eux, le pouvoir d'achat réel des travailleurs actuellement est plus élevé que ne l'indique le rapport de 60 % vis-à-vis de 1938. Ils invoquent pour le justifier, l'augmentation de la durée moyenne du travail; la réelle importance des salaires au rendement, des primes et gratifications, les avantages sociaux non chiffrables accordés par de nombreuses entreprises, le sur-classement de certains postes, les avantages matériels de la Sécurité sociale et des Allocations familiales qui augmentent les ressources des travailleurs.

Evolution de la législation sociale

Avant d'examiner la valeur de ces arguments, nous tenons à rappeler que les calculs ont été faits sur la base de 2.000 heures de travail effectif comme en 1938. La législation sur la durée du travail après avoir été suspendue pendant la durée de la guerre et de l'occupation, est revenue, depuis le début 1946, avec les majorations pour heures

supplémentaires, à ce qu'elle était avant guerre. L'octroi de congés supplémentaires pour ancienneté, pour naissance et pour les jeunes n'a pas, dans l'ensemble, réduit de beaucoup la moyenne annuelle de travail effectif. Cette moyenne a sensiblement augmenté par suite de l'utilisation assez généralisée des heures supplémentaires.

Les aménagements nouveaux apportés soit en matière de Sécurité sociale (longue maladie, maternité, allocation aux vieux travailleurs salariés, etc.), soit en matière d'allocations familiales (augmentation des prestations, allocation pré-natale), soit pour l'instauration de la médecine du travail, placent notre pays de loin le plus en avant en matière de législation sociale.

Le développement de la formation professionnelle accélérée, à défaut de l'organisation complète de la formation professionnelle en général, toujours en suspens, est aussi un sérieux progrès.

Salaires et ressources

On ne peut pas ne pas être frappé, malgré toutes les réserves que nous puissions apporter aux chiffres, de l'évaluation du montant total des salaires distribués en 1946 par l'industrie et le commerce, y compris la S.N.C.F. Ce total serait de 665 milliards pour 6.800.000 salariés et indiquerait une moyenne de 105.000 fr. par salarié, soit 52 fr. 50 l'heure, alors que le salaire de base au coefficient 100 est passé de 20 fr. l'heure en janvier à 27 fr. en juillet. Sur 24 fr. de base pour l'année, cela situerait la moyenne des salaires au-dessus du coefficient 200. Une évaluation, approximative celle-ci, indique 930 milliards pour 6.800.000 salariés en 1947, soit 140.000 fr. par salarié ou 70 fr. l'heure, 2 fois le salaire minimum vital établi à 35 fr. au début de l'année pour Paris, 65 % au-dessus de celui de 42 fr. 50 Paris, établi en juillet.

Nous n'avons pas d'éléments précis pour 1938, sauf un chiffre de 126 milliards pour près de 7 millions de salariés, soit 18.000 pour l'année, 9 fr. l'heure ou 1.500 par mois.

Les éléments fournis par la Sécurité sociale et les Allocations familiales sont incomplets, par suite des plafonds... et de ceux qui ne paient pas. Les cotisations perçues pour 1946 ne portent, en effet, que sur 450 milliards de salaires.

Il semble donc que l'ensemble des salaires versés aux travailleurs et surtout l'ensemble des ressources dont ils disposent, en y ajoutant les sommes versées au titre d'indemnités journalières d'assurances sociales ou d'accidents du travail et les allocations familiales, donnent un coefficient d'augmentation par rapport à 1938, supérieur à celui du calcul général que nous avons fait. A quoi cela tient-il ?

1. A l'augmentation moyenne de la durée du travail à laquelle se joint la majoration pour heures supplémentaires. La moyenne des horaires de travail est passée, en effet, de 40 à 44 ou 45 heures depuis 1946, ce qui peut représenter une hausse de 10 à 15 %. La moyenne des horaires de travail n'est pas celle des heures de travail effectif. En effet, compte tenu de l'absentéisme pour diverses causes maladies, acci-

dents, etc.), elle n'atteint pas 2.000 heures par an. Elle était d'ailleurs déjà bien inférieure en 1938.

2. Au nombre croissant de techniciens et de cadres dans l'industrie, conséquence du développement de la technique et de l'organisation scientifique du travail.

3. A la transformation de nombreuses entreprises personnelles en sociétés anonymes, l'employeur devenant salarié avec des appontements élevés.

4. A l'élévation de la qualification moyenne du personnel.

5. Au développement de l'attribution de primes au rendement et quelque peu des primes d'ancienneté, primes de panier, etc.

Compte tenu de tous ces éléments, tempérés par la croissance de la fiscalité, nous ne croyons pas que le pouvoir d'achat réel des travailleurs soit au-dessus de 65 % de ce qu'il était en 1938, donc encore inférieur à celui de 1914.

Où en est donc le niveau de vie des travailleurs ?

Pour l'observateur étranger qui ne voit que superficiellement le problème et qui aperçoit surtout les queues devant les cinémas, l'affluence dans les trains ou la tenue vestimentaire des travailleurs, il apparaîtrait que le niveau de vie n'a pas tellement varié depuis 1938. Si cela peut être vrai et encore incomplètement pour les travailleurs nourris et logés, cela ne l'est pas pour les autres. L'évolution de la technique a, dès avant 1938, créé de nouveaux besoins qui, non comblés avant guerre, le sont encore moins maintenant. Le logement, même en dehors des villes sinistrées, pose des problèmes terribles pour les jeunes ménages et les familles. Malgré ou peut-être à cause de la législation maintenant les loyers à un taux artificiellement bas, les destructions du temps et de la guerre ne sont pas remplacées. Et l'état des habitations n'a fait que s'aggraver et augmenter le nombre des familles demeurant dans des taudis ou diminuer le pouvoir d'achat des jeunes ménages obligés de loger en garnis ou à l'hôtel, faute de pouvoir payer des reprises scandaleuses.

Par ailleurs, le temps consacré aux loisirs a été réduit, du fait de l'augmentation de la durée moyenne du travail et de la nécessité dans laquelle se trouvent les travailleurs d'effectuer du travail supplémentaire (réparations, travaux occasionnels), pour boucler leur budget.

La part du budget consacrée à l'alimentation est en hausse certaine. C'est l'indice le plus net de la baisse du niveau de vie. Si cette part pouvait se chiffrer à 60 % en 1914 et autour de 50 % en 1938, elle est aujourd'hui de 70 à 75 %, ne laissant à la satisfaction des autres besoins qu'une part bien réduite.

Nombre de femmes et de mères de famille occupent un emploi. C'est aussi que d'après une statistique des caisses d'Allocations fami-

liales de Paris, 37 % seulement des chefs de famille de 1 enfant touchent l'allocation de salaire unique.

Si les améliorations apportées à la Sécurité sociale, si les avantages non négligeables accordées par certaines entreprises (cantines, attributions de marchandises au prix de gros, etc.) appartiennent, d'une part, une sécurité plus grande, d'autre part, une amélioration indirecte du pouvoir d'achat, le niveau de vie reste bien inférieur à celui de 1938.

Contrairement à ce qui s'était passé dans les périodes précédentes, où le progrès social allait de pair avec l'augmentation du pouvoir d'achat, le progrès social incontestable réalisé depuis 1938 ne mérite pas intégralement ce nom, car il y a parallèlement baisse du pouvoir d'achat et augmentation de la durée du travail.

Conclusion

Il importe maintenant de tirer de cet ensemble un certain nombre d'observations et de conclusions.

1. Quelles sont les raisons de la baisse du niveau de vie des travailleurs ?

a) **La guerre** avec toutes ses destructions, l'occupation et ses prélevements imposent à la nation une lourde charge : les travailleurs acceptent leur part et n'ont pas ménagé leurs efforts pour le relèvement du pays.

b) **La baisse de la production.** Conséquence de la guerre, elle est maintenant résorbée et l'indice de production général atteint le niveau de 1938 et le dépasse même.

c) **La baisse de la productivité.** Due, pour l'agriculture, au manque d'engrais et de machines ; pour l'industrie, à l'état de vétusté et au manque d'entretien du matériel, au manque d'énergie et de matières premières, nous arrivons là aussi, dans beaucoup de branches, au niveau de 1938. Il est parfois même dépassé par l'introduction de machines ou de techniques modernes. Mais il n'est pas inutile de rappeler qu'avant guerre, un agriculteur nourrissait 5 personnes en France, alors qu'il pouvait en nourrir 14 ou 15 en Hollande, au Canada ou aux Etats-Unis et 30 en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

Pour l'industrie, le rendement par ouvrier était, selon les industries du tiers ou du quart de celui d'un ouvrier au Etats-Unis ; celui-ci ayant à sa disposition plus de chevaux-vapeurs, du matériel et des techniques plus modernes. Ce retard n'a pas diminué.

Ces raisons tendent à disparaître, sauf pour certaines charges résultant de la guerre. Nous devrions connaître une évolution ascendante. Il y a donc d'autres raisons. En effet, malgré l'élévation du revenu national, la part des salariés dans ce revenu tombe de 48 % en 1938 autour de 40 %.

Il y a donc eu relèvement du niveau de vie d'autres catégories sociales. Il est certain, les chiffres et les faits le démontrent, que le standard de vie des agriculteurs et des commerçants s'est amélioré.

d) **Coût excessif de la distribution**

Avec moins de marchandises à distribuer, le nombre de commerces s'est enflé considérablement. Notamment dans l'alimentation et le textile, le nombre de grossistes et de détaillants a enflé du simple au triple. Profitant de la rareté des marchandises, ces commerçants ont pu, soit par le marché noir, soit par le stockage spéculatif à la hausse, influer sur la baisse du niveau de vie des travailleurs tout en augmentant le leur.

e) **Excès des charges fiscales**

L'augmentation des taxes à la production, des impôts indirects, la création de taxes locales, les frais et les charges imposés par le faux dirigisme que nous avons connu, ont influé sur les prix. L'impôt sur les salaires, dont le rendement est de 40 fois celui de 1938 pèse lourdement sur les travailleurs.

f) Le poids des charges sociales

Entrant dans le prix de revient et, avec la cascade des marges intermédiaires, sur le prix de vente au consommateur, les charges sociales, passées pour les employeurs de 17 % en 1938 à 35 % en 1948 ont, elles aussi, influé sur les prix.

g) La déviation de la production

Au lieu de s'attacher à la production de produits essentiels, les producteurs, aussi bien agricoles qu'industriels, se sont orientés vers la production d'article ou denrées chères ou non taxées. Légumes au lieu de blé pour les agriculteurs. Viande au lieu de lait. Produits de luxe pour les industriels, aidés en cela par les commerçants qui avaient intérêt, avec les marges en pourcentage et les taux de marque, à vendre peu et plus cher.

h) L'augmentation des profits des producteurs

Par suite de prix de production largement rémunérateurs dans certaines branches, la modernisation des entreprises se fait avec augmentation du profit capitaliste. Les consommateurs font les frais de l'opération.

i) L'instabilité de la monnaie

En élevant le prix des matières premières importées, en favorisant la rétention des stocks et la spéculation à la hausse, elle développe la demande et la hausse des prix des produits de consommation, au détriment de l'épargne et des investissements.

Il y a évidemment d'autres raisons. Nous croyons avoir indiqué les principales.

Quelles solutions pouvons-nous apporter?

C'est le rôle du syndicalisme et la C.F.T.C. n'y a pas failli en faisant, depuis la libération, un certain nombre de propositions concrètes, en prenant des positions, de relever le niveau de vie des travailleurs.

1. Par la baisse des prix et leur harmonisation. Si les prix de détail étaient ramenés en moyenne à 12 fois le prix d'avant guerre, soit 20 % de baisse, cela correspondrait à plus de 25 % de relèvement de salaires et à plus de 50 % d'augmentation des compléments familiaux. Le pouvoir d'achat ne serait pas encore celui de 1938, mais ce serait un sérieux progrès. Les hausses de salaires, dès leur annonce, provoquent une rétention du stock en vue de hausses de prix. Cette hausse venant rapidement et plus importante que celle des salaires, elle aboutit à un nouveau déséquilibre de la monnaie, dont les conséquences pourraient rapidement devenir catastrophiques.

L'harmonisation des prix entre eux, surtout des prix agricoles, est indispensable. Proposée en juillet 1946 à la conférence des salaires et des prix, elle n'a malheureusement pas été suivie d'effet.

Dans les productions où l'évolution de la technique améliore la productivité et le rendement, c'est aux organisations syndicales qu'il appartient, avec le concours des membres des comités d'entreprise, d'en faire bénéficier l'ensemble de la collectivité.

Nous avions proposé, en fin 1946, de ramener les prix à 8 fois en moyenne ceux de 1938; nous sommes logiques avec nous-mêmes en demandant de les ramener à 12 fois actuellement. Cela peut se faire assez rapidement. Cela ne peut pas aller sans heurter des intérêts.

Mais l'intérêt général doit primer tous les intérêts particuliers de la spéculation.

2. Par l'orientation et le développement de la production. Ce n'est pas la liberté laissée aux prix et à la production qui peut aboutir à ce résultat. Les tenants du libéralisme qui invoquent la libre concurrence savent bien qu'elle n'existe pas. Même en période d'abondance, on crée artificiellement la pénurie sur les marchés pour faire monter les prix.

Il faut donc à la fois développer la production et l'orienter vers les besoins essentiels des travailleurs. La construction des logements est au premier plan et il est certain que, même avec l'institution de systèmes d'allocation-logement, il faudra que la part de loyer dans le budget des travailleurs redevienne au moins ce qu'elle était en 1938.

Par l'encouragement aux productions utilitaires agricoles et industrielles, afin de pourvoir d'abord à ce minimum matières que nous réclamons et ne plus être acculés à se priver ou recourir au marché noir. C'est par une répartition des matières premières, machines et engrains à cet effet que les pouvoirs publics peuvent agir.

La modernisation du matériel et de certaines méthodes de travail doit être activée selon les indications fournies par le plan de modernisation. Elle aura pour résultat d'obliger un certain nombre d'artisans, utilisant des moyens routiniers ou installés depuis 1938 et ayant surtout vécu de la pénurie de matières premières qu'ils réussissaient à se procurer, à s'orienter vers d'autres activités ou à se moderniser.

3. Par la réduction du circuit de distribution. Il y a 500.000 intermédiaires en trop dans notre économie. En régime libéral, s'il existait normalement, c'est 500.000 faillites qui devraient s'établir pour assainir le marché. Les formules négatives de sanctions pour infractions ou de restrictions d'ouvertures de nouveaux fonds sont insuffisantes. La formule positive de développement des coopératives de consommation et des magasins-témoins avec obligation pour la production de les approvisionner pour une part, aura seule un résultat pratique.

Les coopératives de production peuvent, elles aussi, jouer le rôle d'entreprises-témoins.

4. Par la réforme et la simplification de la fiscalité. Il est certain que, là aussi, un effort considérable est à faire. Par la diminution de la charge directe des impôts pesant sur les travailleurs (impôt sur les salaires, impôt sur le revenu) et des charges indirectes (taxes trop lourdes sur les denrées de première nécessité), une contribution sera apportée au relèvement du pouvoir d'achat. La simplification réduira un certain nombre d'emplois dont les titulaires travaillent, certes à remplir des formules ou établir des états, mais ne produisent pas, au sens réel du mot.

5. Par l'étude paritaire des prix. Nous savons bien, certes, qu'il existe un Comité des Prix dans lequel nous sommes représentés. Mais l'insuffisance de renseignements dont disposent nos représentants, les avis favorables donnés par les Comités d'Entreprise à des demandes de hausses souvent injustifiées ne nous permettent pas d'agir avec assez d'efficacité. Il ne s'agit pas de fixer les prix de tous les produits. Mais d'abord des produits essentiels ou types dans chaque branche. Et bien souvent, les employeurs eux-mêmes ne connaissent pas le prix de revient exact de leurs produits. Ce n'est qu'en déduction des comptes globaux de leur entreprise qu'ils établissent des prix de revient fictifs et souvent exagérés de ce fait même.

Il importe donc que les Fédérations d'industrie aient un équipement économique aussi complet que possible. Avec l'aide des syndicats, des techniciens et des membres des Comités d'Entreprise, elles doivent être à même de connaître les prix de revient exacts, l'évolution de la production et de la productivité et les bilans des principales entreprises.

Il leur faut connaître par ailleurs les besoins, les possibilités d'approvisionnement et de fabrication, le nombre d'heures de travail effectives, les salaires exacts.

Le capitalisme libéral nous amènera à nouveau, si nous ne prenons pas nous-mêmes l'initiative de l'organisation professionnelle et des réformes nécessaires en vue du bien commun, vers des crises de chômage et un abaissement du niveau de vie des travailleurs.

Munie de tous ces éléments, assortie de la formation et de l'information de tous les militants engagés dans les Comités d'Entreprise et les Commissions Economiques, la C.F.T.C. pourra alors promouvoir activement une véritable réforme des entreprises et de l'économie.

Nous ne pouvons pas actuellement revenir tout de suite au pouvoir d'achat individuel de 1938, mais nous devons progressivement, avec la modernisation du matériel et des méthodes routinières, avec l'augmentation de la productivité, augmenter le niveau de vie des travailleurs et éviter le chômage.

Nous ne serons plus alors les esclaves du machinisme et de la production, mais l'un et l'autre seront réellement au service de l'homme.

Imp. R. ROYER
6, Rue Etienne-Dolet, 6
PARIS-xx^o
USINE A BRIE-COMTE-ROBERT

